

18 mar 2005 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 18 mars 2005](#)

Droit d'emphytéose à la Ville de Namur

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur le constitution d'un droit d'emphytéose à la Ville de Namur sur le site Rogier, pour une durée de 50 ans à dater du 1er janvier 2005.

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur le constitution d'un droit d'emphytéose à la Ville de Namur sur le site Rogier, pour une durée de 50 ans à dater du 1er janvier 2005.

Il s'agit d'un bien appartenant à l'Etat belge et géré par la Régie des Bâtiments, situé à l'angle formé par les rues Lucien Namèche et Rogier, qui doit servir pour les besoins d'un parking public. Il est garanti que le bien ne pourra en aucun cas être affecté à des fins privées. La création d'un parking public à cet endroit reste en adéquation avec l'affectation de la zone. Situé à proximité des administrations fédérales et locales, ce parking assurera la bonne accessibilité des bâtiments publics qui les abritent.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>